

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale	1402

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 – JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son article 2,
- VU** l'annexe V du régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-2, L216-11 et L711-1 et suivants,
- VU** le Code de commerce et notamment l'article L711-17,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 signé le 23 février 2015,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 juin 2017 approuvant l'appel à candidatures « Etoiles montantes en Pays de la Loire »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant

l'appel à candidatures « Etoiles montantes en Pays de la Loire »,

- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 31 mars 2017 attribuant à l'Inserm une subvention totale de 160 000 € pour l'accueil d'une nouvelle équipe au sein de l'Institut du Thorax,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2017 attribuant au CNRS une subvention de 140 000 € pour le projet Etoiles Montantes « Mim-Breg »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2017 attribuant au CNRS une subvention de 140 000 € pour le projet Etoiles Montantes « Découverte de pérovskites hybrides assistée par ordinateur »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2017 attribuant à IMT Atlantique une subvention de 146 300 € pour le projet Etoiles Montantes « CHIC »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2017 attribuant à l'Université d'Angers une subvention de 140 000 € pour le projet Etoiles Montantes « STARTER »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2017 attribuant à Inrae une subvention de 122 600 € pour le projet Etoiles Montantes « NANOMACH »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2017 attribuant à Le Mans Université une subvention de 140 000 € pour le projet Etoiles Montantes « Taming the sound at the micro scale : from micro granular metamaterials to the next generation phononic devices »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 16 février 2018 attribuant à l'Université de Nantes une subvention de 83 000 € pour le projet Etoiles Montantes « Lymphocytes Tregs CD8+ spécifiques d'antigènes : génération, caractérisation et rôle en transplantation »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 septembre 2018 attribuant à l'Université d'Angers une subvention de 113 200 € pour le projet Etoiles Montantes « ZOMAD »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 septembre 2018 attribuant à l'Université d'Angers une subvention de 100 700 € pour le projet Etoiles Montantes « CETOREIN »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 septembre 2018 attribuant à l'Ecole Centrale de Nantes une subvention de 130 000 € pour le projet Etoiles Montantes « KiT-GENIE »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 approuvant convention cadre relative à la chaire de recherche VAleur Ajoutée DONnées et Energie (VALADOE) coordonnée par l'IMT Atlantique pour 2018-2021,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 8 février 2019 approuvant le règlement du dispositif « allocations de thèses

cofinancées »,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 septembre 2020 attribuant à AUDENCIA une subvention de 47 153 € pour une allocation de thèses cofinancée,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 septembre 2020 attribuant à AUDENCIA une subvention de 48 000 € pour une allocation de thèses cofinancée en sciences humaines et sociales,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Allocations de thèses cofinancées

APPROUVE

l'abrogation des arrêtés n°2020_10070 et n°2020_10371 au bénéfice d'AUDENCIA,

APPROUVE

le remplacement de ces arrêtés par les conventions annexées en annexe 1 et annexe 2,

AUTORISE

La Présidente à les signer.

2. Attractivité

ETOILES MONTANTES 2017 ET 2018 : prolongation durée éligibilité des dépenses

APPROUVE

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses et de la durée de validité des conventions des projets « Etoiles montantes » impactés par la crise sanitaire, tel que détaillé en annexe-3

APPROUVE

l'avenant-type proposé en annexe- 4

AUTORISE

la Présidente à signer les avenants correspondants

ACCUEIL NOUVELLE EQUIPE-NOUVELLE THEMATIQUE : prolongation durée éligibilité des dépenses / Inserm convention n°2017-02946/02947

APPROUVE

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses de la convention n°2017-02946/02947 signée avec l'Inserm relative au soutien d'une nouvelle équipe au sein de l'Institut du Thorax impactée par la crise sanitaire,

APPROUVE

l'avenant tel que présenté en annexe 5,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

3. Valorisation de la recherche

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention cadre relative à la chaire de recherche VALeur Ajoutée
DONnées et Energie VALADOE) coordonnée par l'IMT Atlantique, présenté en annexe 6,

AUTORISE

la Présidente à le signer

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs